

Motion de la commission des arts et de la culture: «A bas la sourdine».

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal
lors de la séance du 4 décembre 2002, dans le rapport M-364 A)

MOTION

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'établir la liste exhaustive des salles accueillant régulièrement des spectacles et susceptibles d'être équipées d'un système de facilitation acoustique pour les personnes souffrant d'un déficit auditif;
- de présenter un projet d'arrêté concernant un crédit d'étude permettant au Conseil municipal de se déterminer sur les travaux d'équipement acoustique, en effectuant des choix adéquats.